

**ABONNEMENT**  
(Payable d'avance)

**CANADA**  
1 an, \$2; 6 mois, \$1.00

**EN VILLE**  
(par la poste)  
1 an, \$2.50; 6 mois, \$1.25

**ÉTATS-UNIS**  
**STRANGER** (Union postale)  
1 an, \$2.25; 6 mois, \$1.25

Un numéro, 5 sous

**La "Croix"**  
309 RUE SAINT-PAUL  
Boîte de Poste 388

**JOSEPH BEGIN**  
Directeur-Propriétaire

Téléphone: Bell Main 6974.

RELIGION, QUESTIONS SOCIALES, SCIENCES, ARTS, LITTÉRATURE, ÉCONOMIE POLITIQUE, ENSEIGNEMENT, AGRICULTURE, COLONISATION, ETC.

## LE MASSACRE DES INNOCENTS A MONTREAL

### Hérode est ressuscité

#### Ordonnance municipale criminelle

LA VACCINATION OBLIGATOIRE POUR TOUS LES NOUVEAUX NES.

Bientôt les enfants de la province de Québec ne pourront plus naître et vivre que par la grâce de leurs excellences les membres des bureaux d'hygiène.

Il n'était pas suffisant à ces messieurs d'attenter à la santé des adolescents et des adultes, ils veulent maintenant aller jusqu'aux berceaux pour y prendre les petits innocents qui sommeillent paisiblement sous les regards attendris de leurs mères et leur inoculer le virus de la variole.

Hérode est ressuscité et le massacre des innocents va recommencer.

A la prochaine séance du Conseil de la cité de Montréal, les docteurs Lachapelle, Letourneau, Louis Laberge, Garceau et Roux soumettront aux échevins un projet d'ordonnance stipulant que « les enfants devront être vaccinés trois mois après leur naissance par un médecin autorisé à exercer sa profession, à moins que le médecin ne soit d'opinion que la vaccination doit être différée à cause de l'état de santé de l'enfant. Le médecin devra faire un rapport selon la formule officielle. Si la vaccination n'est pas faite dans les trois mois de la naissance, l'enfant devra être présenté au médecin tous les deux mois.

« Tout le monde devra se faire vacciner tous les sept ans.

« Il n'y a d'exception que pour les personnes qui ont eu la variole. »

Voilà ! le roi de la Judée ne fut ni plus concret ni plus expéditif.

Nous retournerons au temps des autocraties monstrueuses qui se jouaient de la vie des hommes pour satisfaire une passion, un caprice, un rien.

Province de Québec, terre de liberté ! Quelle ironie, si les premiers charlatans venus peuvent nous entrer leurs bistouris dans les chairs ou nous faire prendre leurs pilules, sous le prétexte qu'elles sont préventives !

Mais si le principe de ces médecins, dont la science est plus que douteuse, était admis, rien ne pourrait

plus les empêcher de nous inoculer avec le prétendu virus de la variole, tous les prétendus virus qu'ils pourraient inventer contre les mille-maladies qui affectent l'humanité. Depuis sa naissance jusqu'à sa mort, l'homme deviendra la chose du médecin; il devra une semaine présenter son bras au virus contre la variole, la semaine suivante au virus contre la rage, et ainsi jusqu'à ce qu'il soit cloué dans une tombe grâce à tous ces virus.

Il y a plus que du ridicule dans ce principe; il y a de la folie. Le bon sens tout seul se révolte contre le charlatanisme obligatoire de ces médecins qui osent parler au nom de la science, comme si la science, la vraie science, ne savait pas se plier aux contingences; comme si elle ne savait pas que tel médicament peut avoir de bons effets sur tel malade et avoir des effets néfastes sur un autre; comme si elle ne savait pas que deux sujets apparemment atteints de la même maladie doivent souvent être traités différemment; comme si elle ne connaissait pas l'axiome: autant de malades autant de maladies.

C'est-à-dire, le vaccin peut être bon pour certains sujets et mauvais pour d'autres.

Le rendre obligatoire, c'est attenter à la liberté et à la santé de l'homme; par conséquent c'est commettre un acte criminel.

Et nous sommes positifs que pas une seule ordonnance municipale ou autre de cette nature ne tiendrait debout devant une cour de justice, si elle y était soumise, et que tout médecin qui se rendrait coupable d'un tel attentat, s'il était cité devant la cour du Roi, serait reconnu coupable d'un acte criminel.

Heureusement les membres les plus autorisés du corps médical réprouvent la vaccination obligatoire. Espérons que leurs sages conseils prévaudront dans les sphères officielles.

JOSEPH BEGIN.

## Chassés du Temple

Armé du fouet de la justice, l'électorat a vigoureusement fustigé et chassé du Temple les trafiquants de ses immunités; l'enceinte sacrée où s'élaborent les destinées de la station a été évacuée sous le souffle puissant de tout un peuple.

Des négociants de nos droits, quatre seulement ont échappé à la vindicte publique et paré aux coups menaçant de la verge électorale. La vague soulevée par l'indignation populaire a traversé le pays entier, renversant dans sa course vertigineuse le chêne robuste auquel s'étaient enlacés les lierres parasites du clan ministériel. L'arbre libéral qui semblait pousser des racines si profondes et se cramponner si fortement au vieux sol du Canada, est tombé sous les coups de l'ouragan; ouragan préparé et déchaîné par la trahison et l'ineptie des mandataires du peuple.

Cet arbre qui paraissait si vivace était de tous côtés vermoulu. A travers la mince couche de vernis qui dissimulait mal ses blessures et ses turpitudes, l'œil clairvoyant du peuple les a découvertes et; d'un geste d'une fière indépendance, l'électeur intègre l'a abattu sur le sol mouvant où il ne puisait plus qu'un suc morbide.

Tous se demandent aujourd'hui quelle peut bien être la cause de cette chute précipitée et inattendue.

Quelque étonnante que soit pour le vulgaire cette catastrophe parlementaire, elle ne surprend nullement ceux qui ont pu voir de près les rouages louches de la grande machine libérale. Pour quiconque a considéré à loisir les pièces disparées de ce mécanisme disloqué et les a vues fonctionner dès 1896, il était évident que la brusque métamorphose qui s'est opérée ces jours derniers devait se produire. Et je dirai que c'est la main vigoureuse de la nation qui, par un tour de force irrésistible, a effectué ce changement et arrêté sur le bord de l'abîme la patrie canadienne.

Une grave leçon se dégage de l'éroulement soudain qui vient de se produire: c'est que tout pouvoir politique qui fait passer les intérêts du parti avant ceux de la patrie, avant ceux surtout des intérêts de la classe très importante des catholiques, devient lui-même l'artisan de sa décadence et s'achemine à une mort certaine.

Que le nouveau gouvernement sache donc que, s'il suit la même voie et s'engage imprudemment dans la même ornière, il périra infailliblement et mourra de la même mort.

J. F. V.

## Explosions de fanatisme

La victoire de M. Borden a occasionné une explosion de fanatisme dans certains clans toriens d'Ontario.

Plus il y en aura de ces explosions, plus les Canadiens français sentiront le besoin de s'unir, et ce sera le salut de notre race.

Elles ne nous effraient pas. Au contraire, elles sont de nature à faire apprécier mieux par les nôtres notre projet d'un centre aux Communes.

J. B.

## Vers l'avenir

### M. Borden et la "Presse"

Nous ne sommes pas de ceux qui versent des larmes sur la défaite du cabinet libéral, ni non plus de ceux qui se réjouissent outre mesure de la victoire de M. Borden.

Les partis politiques avec leurs chefs nous sont indifférents. Ces sacs enfarinés ne nous disent rien qui vaille au point de vue religieux et social.

Laurier ou Borden? libéral ou conservateur? peu nous chaut.

Ce qu'il nous importe par-dessus tout ce sont les intérêts de l'Eglise et de la patrie, et, si jamais M. Borden les méconnaissait, nous le combattrions avec autant de constance que nous en avons mis à combattre le chef politique qui vient de tomber sur l'arène.

Mais, nous répond la *Presse*, plus hypocritement encore que triomphalement, M. Borden est aujourd'hui tout puissant; il commande à une majorité toute anglaise; il peut faire contre ces intérêts ce qu'il voudra et les Canadiens français de Québec n'auront qu'à plier l'échine.

Où! sans doute, s'il n'y avait pour arrêter les fanatiques d'Ontario que l'échine de l'écrivain de la *Presse*; mais, à Dieu merci, il y en a d'autres qui sont plus résistantes et qu'on ne fait pas plier sous le moindre effort!

D'ailleurs, la puissance du futur premier ministre est plus apparente que réelle.

Où irait sa majorité de 45 si les quelque vingt députés conservateurs indépendants de Québec lui refusaient leur concours, comme l'a fait M.

M. Monk, Blondin, Paquet et autres en 1910 sur la question de la marine?

Elle disparaîtrait comme une première neige d'automne sous les rayons ardents d'un soleil levant.

C'est dire que M. Borden ne peut gouverner à Ottawa qu'avec l'assentiment de la députation indépendante de Québec et que, pour avoir cet assentiment, il devra se soumettre aux conditions qui, nous l'espérons, lui seront posées par le chef de cette députation.

M. Monk a été mandé à Ottawa par le successeur de M. Laurier.

Le résultat de cette entrevue n'est pas encore connu.

Lé député de Jacques-Cartier a-t-il exigé que la question des écoles du Manitoba soit remise devant la chambre pour la régler enfin avec équité; que celle de la marine soit l'objet d'un plébiscite; que les ministres devant représenter la province de Québec dans le futur cabinet soient choisis par lui-même; autant de points d'interrogation tout pleins d'intérêts que se posent sans doute tous nos lecteurs? Personne n'a raison d'en douter.

En tout cas, l'indépendance qu'ont manifestée la plupart des nouveaux députés élus dans Québec à l'endroit de M. Borden et de M. Laurier nous rassure pour le présent et nous donne l'espérance que, dans un avenir plus ou moins éloigné, tous les Canadiens français aux Communes ne feront plus qu'un corps vaillant pour défendre nos droits quand ils seront menacés.

JOSEPH BEGIN.

## CONFERENCES

M. Gustave Gautherot, professeur d'histoire à l'institut catholique de Paris, a donné une conférence, à Québec, le 26 du courant, sur la Révolution française, et il en a donné une autre à Montréal, le lendemain, sur la part que la franc-maçonnerie a prise dans la Révolution.

### Les collègues français de M. Borden

Quels seront les collègues canadiens-français de M. Borden?

Chacune des deux factions conservatrices pousse ses hommes. L'une veut que ce soient MM. Monk, Blondin et Paquet; l'autre MM. Forget, Pelletier et Coderre. Laquelle l'emportera? Personne ne le sait encore.

## NOTES ELECTORALES

Dans Gaspé et Chicoutimi-Saguenay, la votation eut lieu lundi. Dans le premier comté le Dr L. P. Gauthier a défait M. Rodolphe Lemieux par 558 voix de majorité; c'est un changement notable de l'opinion publique, l'ex-ministre des postes ayant été élu, en 1908, par 1492 voix de majorité; dans le second comté, M. Girard, l'ancien député, dont l'élection avait été contestée, a été élu par 1200 voix.

L'élection de M. Gustave Boyer sera contestée.

Le résultat général de dernières élections est le suivant:

	Cons.	Cons. Ind.	Nat.	Lib.
Ontario	72	—	—	13
Québec	5	20	2	38
Nouv. Ecosse	9	—	—	9
Nou. Bruns.	5	—	—	8
Prince Ed.	2	—	—	2
Manitoba	8	—	—	2
Saskatch.	1	—	—	9
Alberta	1	—	—	6
Col. Ang.	7	—	—	0
<b>Totaux</b>	<b>110</b>	<b>20</b>	<b>2</b>	<b>87</b>

La majorité ministérielle, si l'on comprend les conservateurs indépendants et les nationalistes, est de 45 députés.

Dans Sherbrooke, les bulletins qui donnent, suivant l'officier-rapporteur, 40 voix de majorité à M. McCree, seront recomptés par le juge du district parce que plusieurs bulletins auraient été annulés sans raison.

Dans Sheffield, les bulletins seront aussi recomptés devant un juge; et si M. Davidson n'est pas déclaré élu, il contestera immédiatement l'élection de son adversaire.

D'après l'officier rapporteur de Trois-Rivières, l'hon. Bureau serait élu par 2 voix de majorité. Les bulletins seront probablement comptés de nouveau devant un juge.

L'hon. S. N. Parent doit donner sa démission comme président de la Commission du Transcontinental. Il n'attendra pas qu'on le mette à la porte.

M. E. W. Villeneuve, candidat défait dans Maisonneuve, a intenté des poursuites au criminel contre M. Verville, député, et M. Albert Gervais, officier rapporteur, parce qu'ils auraient agi frauduleusement au cours de la dernière élection.

Parmi les députés élus, il y a 76 avocats, 10 marchands de bois, 1 étudiant en droit, 1 pharmacien, 32 marchands, 8 journalistes, 36 cultivateurs, industriels et manufacturiers, 19 médecins, 21 ouvriers, 1 agent d'immeubles, 1 courtier, 4 notaires, 6 exportateurs de bétail, et 1 bourgeois.

Sir Wilfrid Laurier a consenti à prendre la direction de l'opposition.

L'on parle de l'hon. Doherty comme représentant de l'élément irlandais dans le ministère Borden. Il serait fait ministre de la justice.

Les nationalistes n'ont pas été chanceux aux dernières élections fédérales. Ils n'ont pu faire élire que deux de leurs partisans déclarés, MM. Rainville et Lamarche, et, par contre, ils ont été battus dans plusieurs autres divisions électorales. Cet insuccès est peut-être dû à l'attitude équivoque de M. Bourassa sur la question de la réciprocité.

Sir Wilfrid Laurier abandonnerait son mandat de député de Québec-Est et l'hon. P. Graham, ancien ministre des chemins de fer, défait dans Brockville, briguerait les suffrages des vieux électeurs de M. Laurier et succéderait à ce dernier comme chef de l'opposition.

Les conservateurs réclament les sièges de Sunbury-Queens et de Carleton, dans le Nouveau-Brunswick.

M. Rodolphe Forget a été l'objet d'une grande démonstration, mardi soir, à Montréal, de la part de ses amis politiques. Il a déclaré à un journaliste que le canal de la baie-Georgienne se creuserait rapidement si le gouvernement voulait seulement garantir l'intérêt de 4 p. c. sur un emprunt de cent millions de piastres que M. Forget et ses amis pourraient contracter en France et en Belgique.

La démission du Cabinet Laurier sera probablement donnée mardi prochain. M. Borden sera immédiatement appelé à prendre les rênes du gouvernement et il rendra alors public les noms des collègues qu'il se sera choisis.

Ontario n'a jamais été aussi conservateur que cette année.

En 1867, cette province a élu 36 libéraux et 47 conservateurs.

En 1872,	50 lib.	38 cons.
En 1874,	64 "	24 "
En 1878,	29 "	59 "
En 1882,	38 "	54 "
En 1887,	38 "	54 "
En 1891,	48 "	43 "
En 1900,	37 "	55 "
En 1904,	38 "	48 "
En 1908,	35 "	51 "
En 1911,	13 "	72 "

## PAUVRE FRANCE

Cette pauvre France est devenue la proie des anarchistes et des socialistes, et les malheurs tombent sur elle plus rudement qu'elle ne le voudrait. La dernière catastrophe du cuirassé *Liberté*, qui a causé la mort de trois cent marins est probablement due encore à une main criminelle. La flotte de la France se décime elle-même. Depuis 1894, elle a subi 13 désastres faisant 506 victimes et causant plusieurs millions de pertes. C'est la main de Dieu qui s'appesantit sur elle.

## MIS DE COTE

Le successeur de M. Sicotte, com-

me greffier de la Cour du Banc du Roi, est M. Ulric Lafontaine. Le frère Corriveau a été mis de côté, comme nous le demandions dans la *Croix*.

## L'EGLISE DE ST-VIAEUR

Dimanche dernier, S. G. Mgr Emard a présidé à la bénédiction de la pierre angulaire de la nouvelle église de Saint-Viateur d'Outremont. Le Rév. Père Foucher, c. s. v., a fait le sermon de circonstance.

Lord Grey quittera Ottawa le 12 octobre prochain et retournera probablement à Londres le lendemain. Il aura fini sa mission comme gouverneur du Canada.

# Protestation de l'Archevêque de Guarda

## Contre le gouvernement portugais

Tous les journaux portugais, il y a quelque temps, ayant publié une note officielle, déclarant que le ministre de la Justice allait procéder avec énergie contre l'illustrissime et Révérendissime archevêque de Guarda, le vaillant prélat a cru devoir adresser au président du gouvernement provisoire (la lettre a été écrite quand n'était pas encore élu le président de la République) une noble protestation.

Nous sommes heureux, de reproduire in extenso ce document, qui atteste l'élévation de sentiments de l'apostolique évêque et qui a mérité l'approbation, pour la fermeté avec laquelle il est écrit, non seulement des catholiques, mais de nombreux républicains portugais eux-mêmes :

« Monsieur le Président,

Je lis dans les journaux d'aujourd'hui une note dont le ton trahit la source officielle, et qui dit que le gouvernement veut procéder énergiquement contre l'évêque de Guarda en raison de son attitude hostile à la République.

La note parlant au nom de tout le gouvernement et non d'un ministre en particulier, je prends licence d'adresser à Votre Excellence—non pas personnellement, mais comme président de tout l'Etat—quelques paroles non de récrimination ou de protestation, mais de simple éclaircissement, que je crois nécessaires pour éviter toute équivoque ultérieure.

Je ne suis pas surpris des informations d'une presse qui depuis longtemps mène contre moi une sourde guerre, indice de sa volonté de réussir, tôt ou tard, à satisfaire ses rancunes. Je ne me suis jamais soucié de pareilles menées, me contentant de remplir mon devoir et confiant dans la justice qui doit toujours se tenir au-dessus des passions et des caprices particuliers. Et je n'ai pas eu à m'en repentir, puisque, depuis dix mois écoulés à partir de la proclamation de la République, je n'ai eu à souffrir aucune persécution spécialement dirigée contre ma personne.

Songez-vous à suivre dorénavant une autre orientation, et vont-elles être justifiées ces voix qui depuis si longtemps s'élevaient avec insistance contre moi ?

L'événement ne saurait m'étonner, et je le subirais avec indifférence, — cet indifférence qui procède de la conscience du devoir accompli et de l'impossibilité d'éviter une situation désagréable, s'il ne se trouvait qu'un fait invoqué se trouve en contradiction absolue avec la réalité des choses.

Si la note se bornait à dire que le gouvernement veut agir énergiquement contre l'évêque de Guarda, je garderais le silence, et je ne viendrais pas incommoder Votre Excellence ni le gouvernement de mes observations, attendant en paix n'importe quelle solution, ou bien espérant que cette solution énergique ne sera pas du moins une sentence de condamnation rendue par un simple décret du pouvoir exécutif, comme on l'a fait pour mon vénérable collègue de Porto, mais qu'elle sera un procès légal, que me sera laissée la faculté d'exiger la preuve et qu'on ne me refusera pas le droit de me défendre. C'est la coutume des pays libres et qui se glorifient de vivre à l'ombre de garanties constitutionnelles.

Cependant, la note officielle dit que le procédé énergique du gouvernement est motivé par mon « attitude hostile à la République » : et c'est contre cette affirmation que je me vois contraint de protester.

Il est de fait, Monsieur, que l'histoire est pleine de semblables exemples : et, quand on veut se défaire d'un adversaire importun, le vœu à l'exécution publique et justifier contre lui toutes les mesures de rigueur, on l'accuse de haute trahison ; on invoque la raison d'Etat. Mais je ne suis pas un tel adversaire, et le gouvernement que préside si dignement Votre Excellence ne voudrait pas se déshonorer par de pareils agissements.

J'exclus donc cette hypothèse. Elle est dénuée de tout fondement. Et j'ai le droit de protester contre elle, afin de ne l'autoriser point par mon silence, qui serait indirectement une sorte de confirmation.

J'ai une attitude hostile à la République ? Comment cela, Votre Excellence ? Comment cela, vous, le gouvernement, en avez-vous une preuve ? J'ai de ma mission une idée assez claire pour comprendre qu'elle est bien au-dessus des fluctuations des systèmes politiques, dont l'excellence est toujours relative, alors que l'essence de la religion dont je suis le ministre est immuable.

La religion ne se préoccupe point des systèmes politiques tant qu'ils ne s'attaquent point à elle ; et moi, je trahirais ma mission si je voulais lier l'Eglise à une forme politique.

Jusqu'à hier existait la forme monarchique, et l'Eglise s'en accommodait, comme elle fait en d'autres pays. Le peuple veut-il la République ? L'Eglise n'a à changer ni ses dogmes ni sa morale pour continuer à vivre. J'aurais été un insensé si j'avais voulu attenter contre cette forme de gouvernement que la nation croit lui mieux convenir ; et j'ai le devoir de l'accepter et d'y coopérer selon mes forces pour le bien commun. Quelqu'un qui pense ainsi et qui a confirmé par son attitude ce principe, peut-il être accusé justement d'hostilité contre la République ? Ma conscience me dit que non. Mais je comprends bien le fond de l'accusation qui a été lancée contre moi par la note officielle. C'est parce que j'ai tenu une attitude moins condescendante et hostile à l'égard de certaines lois promulguées par le gouvernement de la République. Ce qui m'a paru être une des plus naturelles expressions de la liberté d'opinion a passé pour un délit, pour un attentat contre la République. J'ai déjà eu l'honneur de dire, dans un document adressé à Son Excellence monsieur le Ministre de la Justice, « qu'il est nécessaire de distinguer entre les hommes et les lois, entre les lois et les institutions ». Et je crois que personnellement je pourrais contester cette doctrine qui est de toute évidence.

Il n'est pas opportun d'apporter ici les preuves que j'ai produites alors. Toutefois, si contester une loi oppressive et protester contre elle passe aux yeux du gouvernement ou des tribunaux de mon pays pour un délit, alors je suis un criminel, je ne me déroberai plus aux conséquences qui peuvent en découler pour moi. Mais ce sera pour moi un honneur de souffrir pour une pareille cause et d'être puni parce que je me suis cru suffisamment libre pour pouvoir au moins protester.

Je n'admets pas de lois qui soient contre ma conscience de catholique ; j'ai juré solennellement, quand j'ai accepté le ministère épiscopal, de défendre, même au prix des plus grands sacrifices, les intérêts de la religion, la pureté de la doctrine ; et personne ne pourra jamais prétendre que j'ai manqué à mon serment ni foulé aux pieds ma dignité d'homme ou d'évêque.

J'ai protesté contre la loi de Séparation, et je crois que ça été mon attitude envers la loi elle-même qui a donné lieu à la susdite note ; car j'ai su qu'au sujet de cette affaire, dans une partie de mon diocèse, on a fait une enquête, démarche peu nécessaire, puisque j'ai toujours été prêt à fournir au gouvernement tous les documents et toutes les instructions émanées de ma Curie épiscopale.

Ça n'a pu être un mystère pour personne que j'ai protesté contre la loi de Séparation, et c'est un document public de protestation formelle contre cette loi que j'ai signé, moi aussi. Comment votre Excellence aurait-elle voulu que je n'aie point protesté, alors que l'auteur même de la loi a déclaré publiquement que son but était d'éteindre en trois générations le catholicisme au Portugal ? Votre Excellence croit-elle donc que ce serait un honneur pour notre patrie qu'on puisse dire qu'au Portugal il y eut un évêque assez vil pour assister impassible à la ruine de la religion ?

Pour moi, je ne veux pas de ce déshonneur, pas plus que n'en ont voulu les Evêques, mes collègues. Nous pourrions être réduits à l'esclavage si on nous passe les menottes, mais nous ne voulons pas baisser servilement les chaînes dont on entreprend de nous charger.

Au surplus, Votre Excellence sait très bien que, même dans le parti républicain, il y a des républicains qui ont risqué leur vie et qui cependant ont censuré publiquement de Séparation et la jugent inacceptable. Personne ne les estime pour cela antirépublicains ; et seul un évêque, qui pense de la même façon, bien que pour une raison différente peut-être, devrait être livré aux bêtes et déclaré l'ennemi de la République ?

Non, Excellence ; l'Egalité qui doit être un des points capitaux d'un régime démocratique s'oppose du tout au tout à de semblables procédés.

Est-ce un délit de protester ? Mais alors quel refuge reste aux humbles, aux persécutés, qui ne veulent point user de moyens violents, ni troubler l'exercice du gouvernement ?

Il n'est pas permis de protester, déclarait-il y a peu de temps S. E. le ministre intérimaire de la Justice, mais qu'on présente des réclamations. Admettons pour un instant cette doctrine démocratique.

Mais qu'avons-nous fait autre chose, nous évêques portugais, dans notre réunion à Lisbonne du mois de novembre, sinon présenter au Gouvernement nos réclamations avec une telle modération qu'elle a paru à certains excessive ?

Et à ces réclamations, comment le gouvernement a-t-il répondu ? La déposition du digne évêque de Beja et la loi de Séparation le disent éloquemment. Or, si le gouvernement ne veut pas accepter les réclamations, pourquoi persiste-t-il à demander qu'elles se présentent.

Dans ces conditions, protester est une nécessité et un devoir, afin que tous sachent que les victimes ne furent pas complices de l'œuvre de spoliation et que les catholiques n'ont pas abdicé leurs droits. Les propriétaires protestent contre la loi sur les locataires, les ouvriers protestent contre la réglementation des grèves, les socialistes protestent contre les arrestations arbitraires, et les catholiques seuls n'auraient pas le droit de protester contre les lois qui les oppriment ? Seront-ils donc mis hors de toutes les lois et privés de tous les droits ?

Cela semble incroyable, mais cependant les faits l'ont pleinement démontré. Ce qui est permis aux autres classes de citoyens sera-t-il donc un délit, s'il est pratiqué par les catholiques ?

Monsieur le Président, je n'ai pas la prétention d'instituer une dissertation politique ; mais pour mon caractère injustement attaqué, pour les catholiques qui n'ont pas bien com-

pris encore, je dois prononcer ces paroles de protestation et d'explication. Nous ne sommes pas les ennemis de la République ; nous souhaitons qu'elle puisse réaliser glorieusement le bonheur de notre patrie ; mais la République, pour vivre et pour prospérer n'a pas besoin de nous frapper. Votre Excellence a en Amérique et en Europe d'illustres exemples de républicains tolérants, où les catholiques ne sont pas offensés dans leur conscience ni contrecarrés dans leur culte et dans l'exercice de leur droits.

Qu'on fasse avec nous pareille expérience, et le gouvernement verra comment les protestations et les réclamations cesseront immédiatement.

Mais j'ai dit que je ne venais pas pour protester ou réclamer ; aussi je m'arrête ; pour éclaircir la situation, ce que j'ai dit déjà me semble suffisant.

Le Gouvernement va-t-il procéder avec énergie contre l'évêque de Guarda ? Que le gouvernement fasse ce qu'il croira bon ; il peut être sûr que l'évêque de Guarda ne fera ni ne provoquera de résistance. Mais que ceci demeure bien clair : l'évêque de Guarda sera persécuté pour avoir rempli ses devoirs d'évêque, pour avoir conseillé aux catholiques l'observation des lois sacrées de la conscience, mais non pour avoir combattu la République.

Dieu veuille que le gouvernement ni la République ne rencontrent de difficultés plus grandes que celles que j'ai cherché à leur susciter.

Je serai un opprimé, un vaincu si l'on veut me traiter comme tel, mais je ne veux pas être un lâche. Je veux remplir courageusement mon devoir jusqu'à la fin, mais toujours selon l'ordre et la loi : *Indépendant, oui ; rebelle, jamais.*

J'ai exposé avec clarté ce que j'ai fait ; j'ai exposé mon attitude ; que le gouvernement procède à présent contre moi, s'il me croit coupable.

J'en appelle à la conscience de la nation, au peuple portugais, et celui-ci ne jugera certainement pas criminel un évêque qui n'a pas abandonné son poste. Je termine en présentant à Votre Excellence, Monsieur le Président, et à tout le gouvernement l'expression de mon respect.

† MANUEL, archevêque-évêque de Guarda.

## Les forces révolutionnaires en France

Ceci est le résumé d'un article récemment paru dans une grande revue française. Nos lecteurs y trouveront des détails intéressants, et, croyons-nous, assez peu connus.

S'il n'existe pas à l'heure actuelle en France des partis révolutionnaires homogènes, par contre se manifestent chaque jour plus nombreuses, des forces révolutionnaires, inspirées de doctrines différentes, mais très proches les unes des autres par certaines affinités psychologiques.

### Chez les anarchistes

a) *Les journaux.*—Les Temps nouveaux sont comme l'organe doctrinaire du communisme anarchiste. Né à Genève en 1879, sous le titre le *Révolution*, il vint à Paris en 1885, s'appela en 1888 la *Révolution*, et prit son nom actuel en 1904. Il est toujours demeuré fidèle aux doctrines de ses principaux rédacteurs et créateurs : Kropotkine, Jean Grave, Reclus.

Tout en gardant à travers les évolutions de la lutte révolutionnaire une attitude presque rigide, les Temps nouveaux se sont activement mêlés à la vie publique et ont favorisé ou soulevé quelques-unes des plus importantes campagnes des dernières années. Dès 1887, sous l'influence du *Révolution* se fonde la Ligue des antipatriotes. En 1849, leur directeur, Jean Grave, est condamné à deux ans de prison pour avoir écrit la *Société mourante et l'anarchie*. De 1896 à 1911, les Temps nouveaux n'ont cessé de mener de

farouches campagnes antimilitaristes. C'est encore d'eux que partit l'initiative des protestations contre les procès de la « Mano Negra » en Espagne, de Koto Ku au Japon, etc...

Le syndicalisme révolutionnaire a trouvé là un vigoureux appui. La rubrique du mouvement ouvrier fut successivement tenue par des militants bien connus, MM. Delesalle et Ch. Desplanques.

Il a manqué aux Temps nouveaux le sens du journalisme et de l'actualité. Aussi cette feuille vit-elle difficilement ; elle est hebdomadaire et tire environ à 8.060 exemplaires. Un groupe qui porte son nom lui est intimement attaché... Il constitue surtout à l'heure présente une force de critique révolutionnaire.

Le *Libertaire* fut fondé en 1895 par quatre anarchistes : Sébastien Faure, Matha, Constans Martin et Louis Michel. Il obtint au début un tel succès que ses premiers numéros tirèrent jusqu'à 45.000 exemplaires. Il s'est distingué par la part active qu'il a prise à la campagne anticléricale et à l'affaire Dreyfus. On sait, surtout dans la première, quel fut le rôle de M. Sébastien Faure qui fut longtemps la marque de fabrique du *Libertaire*. Aujourd'hui, « Sébastien » n'est plus, paraît-il, le militant d'autrefois ! La « Rucho », école libertaire qu'il a fondée près de Rambouillet, l'a usé au point de vue révolutionnaire. Elle a absorbé son temps, ses ressources et son talent. Et le rude lutteur de jadis, l'orateur véhément du procès des Trente, le rédacteur du *Journal du peuple*, le fougueux manifestant des journées dreyfusardes, s'est transformé en un commis-voyageur anticlérical, écoulant son talent, comme une denrée à tous les coins de la France, et ne se retrouvant lui-même qu'à certaines heures, où, journaliste et orateur de la révolution en marche, il prend et donne tour à tour, chez les Syndicats, des leçons de sabotage, de révolte et de bataille...

Cependant, ce journal n'avait pas tardé à décliner et à se transformer. On y trouve de tout : des articles de philosophie transcendante, des poésies incendiaires, de la littérature sentimentale, surtout de la propagande néo-malthusienne. Depuis quelques mois, un groupe de jeunes gens tente de lui redonner de la vie en l'engageant dans une double voie parallèle, celle du syndicalisme révolutionnaire et celle de l'organisation des groupes anarchistes. Il a gardé 5 à 6.000 lecteurs, et il est sans grande influence sur le public ouvrier.

Il existe bien en province quelques organes anarchistes, mais ce sont des feuilles éphémères. Il faut faire exception pour le *Germinal*, d'Amiens, et pour le *Combat*, de Tourcoing, qui contribuent puissamment, le *Germinal* surtout, à la vitalité révolutionnaire de la région. Mais en général il ne faut pas chercher dans la presse anarchiste une puissance d'action très considérable.

b) *Les groupes homogènes.*—Il est impossible de dresser une statistique des groupes anarchistes révolutionnaires et de leurs affiliés. On peut seulement dire que presque toutes les grandes villes de France comptent un ou plusieurs de ces groupes. Mais leurs membres, à cause de leur profession à cause de leurs difficultés avec la police et avec les patrons, par tempérament aussi, sont des nomades, de sorte que leurs unions naissent, meurent et renaissent très vite.

Il n'y a dans ces petites Unions, toutes d'affinités, ni présidents ni secrétaires. On y discute beaucoup, c'est le plus clair de la besogne qu'on y fait. « Unions éphémères ? Oui, apparemment. Mais qui ont une vie profonde et renaissent sans cesse de leurs cendres. Elles renferment de remarquables énergies. Elles sont composées en majeure partie de jeunes gens qui, se dépla-

gant chaque soir, se rendent à toutes les manifestations, payent de leur personne et ont toutes les audaces. Ils sont prêts aux actes de solidarité révolutionnaire, ils pénètrent dans les syndicats où ils sèment à la volée la propagande antimilitariste et les méthodes d'action directe. Ils sont comme les moniteurs de la gymnastique révolutionnaire. » Les groupes les plus importants sont à Marseille, Limoges, Amiens, Roubaix, Lens, Bayonne, Bordeaux, Brest, etc. Paris en compte une vingtaine.

Un congrès anarchiste tenu à Amsterdam, en août 1907, constatant la dispersion des efforts des anarchistes en France, avait conclu à la nécessité d'une entente entre les groupes. En avril 1908, fut donc constituée une organisation fédérative. Les seules adhésions furent celles des Travailleurs libertaires du XIVe, du Groupe anarchiste du XVIe, du Groupe d'action révolutionnaire du XIIe, du Groupe international anarchiste de Paris, des Travailleurs libertaires de Choisy-le-Roi, des Précurseurs de Gargan-Livry, du Groupe d'études et d'action ouvrière d'Argenteuil. La Fédération dura peu et ne fit rien. L'un de ses membres entretenait des relations avec M. Guichard, chef de la brigade de police, chargée de la surveillance des anarchistes.

En 1909, une nouvelle Fédération révolutionnaire se continua, dont la déclaration de principes commençait par ces mots : « La Fédération révolutionnaire considère l'abolition de l'oppression des classes comme une étape absolument nécessaire et essentielle dans la voie menant au but final : l'avènement d'une société exempte de toute autorité. Elle s'oppose à tout moyen qui serait en contradiction formelle avec son but et, par suite, au parlementarisme néfaste à l'action révolutionnaire. »

Cette Fédération vécut quelques mois : elle aussi compta des traités qui la compromirent, notamment lors des troubles de Méru. Aujourd'hui, le journal le *Libertaire* a repris l'idée : une troisième Fédération est née, qui a déjà plusieurs sections, qui a organisé des fêtes et des meetings, qui a violemment combattu la loi sur les retraites ouvrières...

c) *Les groupes d'action direct.*—C'est en dehors de ces associations que les anarchistes communistes ont déployé leur énergie. Ils sortent, sans pour cela les quitter, de leurs groupes d'études qui, encore une fois, sont d'affinité théorique, pour se répandre dans des groupements d'action directe, dont ils sont les adhérents les plus actifs. Dans cet ordre d'idées, citons trois groupements typiques d'action directe : l'Association internationale antimilitariste, le Comité révolutionnaire antiparlementaire, le Comité de la défense sociale.

L'Association internationale antimilitariste n'eut qu'une année d'existence et sa suprême habileté fut de se tuer, en 1905, par un grand coup d'éclat. Elle fit alors, en effet, paraître une affiche signée de 28 membres du Conseil national, dont M. M. Hervé, Yvetot, Bousquet, Almeyreda, etc., affiche tellement brutale que ses signataires furent délégués aux assises. Le retentissement du procès, habilement exploité par les révolutionnaires, la reproduction de l'affiche portant cette fois 3000 signatures, la rigueur des condamnations, tout cela donna un vigoureux élan à la propagande antimilitariste qui, depuis, n'a cessé de s'intensifier.

Le Comité révolutionnaire antiparlementaire fut plus occasionnel encore. Créé en mars 1910, son but était, en période électorale de donner plus de cohésion à l'activité anarchiste, et de profiter des circonstances pour saisir des idées révolutionnaires un plus vaste public.

Le succès du Comité fut réel. En quelques semaines, il réunit avec de souscriptions pour faire éditer cent mille exemplaires d'une grande

affiche (Ne votons plus), lancer 400,000 manifestes, répandre deux brochures, etc. Il y eut encore des affiches illustrées et dans un nombre considérables de réunions d'énergiques interventions des candidats abstentionnistes du Comité.

Le Comité de défense sociale, fondé en 1905, fit déjà parler de lui au moment de l'affaire de la rue de Rohan. Mais il n'est devenu très agissant qu'à partir de 1908. « Son but est ret : il défend contre « l'iniquité judiciaire » les militants poursuivis ou inquiétés. Il se compose de 20 à 25 membres, presque tous ouvriers libertaires... La besogne est librement répartie et acceptée... La tâche du Comité, libre de ses mouvements, prompt à agir sans lenteurs administratives et par des séries d'affiches, de meetings, de manifestations publiques, de relations avec les avocats et les journalistes, est de créer des atmosphères et de toucher l'opinion. »

Ce fut lui, par exemple, qui obtint la mise en liberté du chauffeur d'automobile Girard, condamné pour avoir pris part à une bagarre contre un commissaire de police, sans preuves suffisantes, paraît-il. De même, il fit relâcher les nommés Branquet et Jacquot. En ce moment, c'est lui qui mène la campagne autour de l'affaire Aernoult-Roussel. Bref, en deux ans, il a sauvé de la prison une trentaine de militants ouvriers. Il a répandu plus de 600,000 tracts ou prospectus, organisé à Paris et en province 300 meetings, 6 manifestations, amené une bonne partie des ouvriers contre « Biribi », semé d'innombrables ferments révolutionnaires.

Le Comité de défense sociale essaime maintenant en province. Partout il agit sur les organisations ouvrières qu'il ne contribue pas peu à rendre de plus en plus avancées.

## CE QUE L'ON PENSE DE LA "CROIX"

Un curé du diocèse d'Ottawa : « Ci-inclus mon chèque \$2 00 avec mes souhaits les plus sincères pour la continuation de votre *catholique*, *combatif* journal la *Croix*, malgré les sacrifices qu'il vous faut faire. Vous recevrez, je crois, du ciel, les encouragements que les hommes de la terre devraient vous donner... »

Un abonné de Saint-Alban. Cté Portneuf :

« Merci, Monsieur, pour vos bons écrits qui soulagent les consciences des lecteurs honnêtes et chrétiens. Que Notre Seigneur et sa sainte Mère vous donnent santé et courage afin que vous puissiez continuer encore longtemps les bons combats... »

## Une catastrophe

### La marine française

La marine française vient de subir un nouveau désastre. Son meilleur cuirassé, *Liberté*, a été entièrement détruit lundi par une explosion épouvantable des munitions de guerre, produite par un incendie. plus de trois cents marins, ont été tués, massacrés sous le coup.

A ce propos, il sera peut-être intéressant pour nos lecteurs de connaître la capacité actuelle de la marine française.

La France a de tout temps occupé la seconde place sur mer, et il y eut même une époque, entre 1880 et 1890, où l'Angleterre craignit d'être dépassée par elle; aussi, à dater de cette période, fit-elle un effort extraordinaire pour maintenir sa supériorité. Si bien que, en 1898, lors du conflit de Fachoda, l'attitude de la France vint révéler au monde que celle-ci n'osait plus

se mesurer avec sa rivale séculaire. Cette retraite sans combat ruina la foi et l'esprit militaire des équipages de la flotte; la croyance en la nécessité d'une grande marine fit place à une résignation apathique. Les pouvoirs publics, le peuple, se désintéressèrent de la marine de guerre et allèrent jusqu'à en proclamer l'inutilité.

Les effets de cette mentalité ne tardèrent pas à se faire sentir, et, en 1905, déjà, la puissance navale de la France tomba du deuxième au troisième rang, dépassée qu'elle était par les Etats-Unis. En 1908, elle recula au quatrième rang, la flotte allemande prenant le troisième, en égard au nombre, à l'importance et à l'éducation militaire des grandes unités de combat. L'année suivante, en 1909, à son tour la fit rétrograder au cinquième rang. La marine de commerce était également refoulée au cinquième rang.

La nation ne commença à prendre conscience de l'état de décadence de sa marine que lorsque de multiples incidents jetèrent une vive lumière sur la désorganisation morale et matérielle du commandement, des équipages, des escadres: pertes de navires, accidents de sous-marins, de tir d'artillerie, avaries graves de machines, incendies à bord et dans les arsenaux, etc.

Un député put dire à la tribune de la Chambre que ces accidents avaient fait en pleine paix, plus de victimes que la journée de Tsouchima aux Japonais. L'indignation générale fut profonde; de violentes campagnes de presse furent menées contre cet état de choses lamentable.

L'étude impartiale des faits enseigne que les principales causes de la décadence peuvent être énumérées comme suit:

1. Direction changeante de l'autorité responsable confiée à des politiciens sans connaissance et n'ayant aucun souci de leur responsabilité;

2. Négligence dans l'organisation des chantiers navals et dans la construction des navires;

3. Organisation routinière et surannée du commandement, des escadres et des services et absence d'idées directrices;

4. Pénétration des idées socialistes révolutionnaires parmi les équipages et les travailleurs des arsenaux, sous l'œil complaisant des autorités.

Malgré cela, ce ne fut qu'après des enquêtes longues et nombreuses qu'on remonta la pente.

### UN COMBAT DANS LES AIRS

Un fait instructif s'est produit au camp de Châlons, pendant l'ascension récente du dirigeable militaire « Capitaine Marchal ».

L'aéronat évoluait au-dessus du camp, lorsque tout à coup, comme

s'ils s'étaient donné le mot, surgirent d'un peu partout des aéroplanes pilotés par des officiers aviateurs.

Ils foncèrent sur le ballon à une allure rapide et, pendant une demi-heure, le dirigeable fut poursuivi, entouré, dépassé; les aéroplanes passant au-dessus et au-dessous de lui avec aisance.

Cette chasse d'un nouveau genre était surtout caractérisée par des virages audacieux, qui provoquaient parmi les spectateurs de petits frissons.

Les officiers qui assistaient à cette bataille fictive avaient l'impression très nette que, dans la réalité, le dirigeable aurait été mis hors de combat en peu de temps par les oiseaux mécaniques.

## A NOS LECTEURS

Nous avons commencé à envoyer à nos lecteurs leurs comptes d'abonnement. Encore une fois, nous les prions de ne pas mettre cette note trop loin sur leur table de travail afin qu'elle leur rappelle qu'à la *Croix*, si les principes et le courage ne manquent jamais, l'argent fait souvent défaut.

## CE QUE DIT PIE X DE LA PRESSE CATHOLIQUE

Pie X, s'adressant à un prêtre qui voulait connaître son opinion sur la presse catholique, s'exprima en ces termes:

Ah la presse, on ne comprend pas encore son importance. Ni les fidèles, ni le clergé ne s'en occupent comme il le faudrait. Les vieux disent quelquefois que c'est une œuvre nouvelle, et qu'autrefois on savait bien tout de même les Ames sans s'occuper de journaux. C'est bientôt dit: autrefois! autrefois! Mais ces mauvaises têtes ne font pas attention qu'autrefois le poison de la mauvaise presse n'était pas répandu partout et que par conséquent, le contre-poison des bons journaux n'était pas également nécessaire.

Il ne s'agit pas d'autrefois. Nous ne sommes plus à autrefois: nous sommes à aujourd'hui. Eh! bien c'est un fait, qu'aujourd'hui le peuple chrétien est trompé, empoisonné, perdu par les journaux impies. En vain vous bâtirez des églises, vous prêcherez des missions, vous fonderiez des écoles, toutes vos bonnes œuvres, tous vos efforts seraient détruits si vous ne saviez pas manier en même temps l'arme défensive et offensive de la presse catholique loyale, sincère.

Ces paroles claires et autorisées se passent de commentaires.

## DECRET "NE TEMERE"

### Les fiançailles et le mariage

On peut se procurer à la *Croix* le décret *Ne temere* sur les fiançailles et le mariage.

Nous en avons fait une édition spéciale du texte latin avec la traduction française en regard.

Vu la tempête qu'il soulève en Canada de la part des protestants de toutes les nuances, il importe que tous les catholiques soient bien fixés sur les termes propres du décret afin de l'observer à l'occasion et d'être en mesure de repousser au besoin les attaques de ses adversaires.

Pour la propagande, nous avons établi les prix suivants, franco :  
1 exemplaire .10  
25 « \$1.75  
100 « 5.00

Caractère bien lisible.—Jolie couverture.

## LE PACIFIQUE CANADIEN

### Colonisation Excursion

### New-Ontario-Témiscamingue

Partant le 5 octobre.

Limite de retour jus, qu'au 5 nov. Sturgeon Falls

Verner Warren  
Ville-Marie  
Chelmsford \$ 3.60  
Massey 9.35  
No. Témiscamingue 8.90  
Blind River 10.10

BUREAU DES BILLETS EN VILLE, 218 rue St-Jacques entre les rues St-Pierre et McGill. Tel main 3732, 3733, ou Place Viger et Gare Windsor.

## GRAND TRUNK RAILWAY SYSTEM

Le train de 10.30 p.m. est le train de nuit populaire entre Montréal et Toronto.

### SEULE DOUBLE VOIE FERRÉE

Entre Montréal, Toronto, Hamilton, Niagara, Falls, Détroit et Chicago.

7 1/2 HEURES A TORONTO  
"INTERNATIONAL LIMITED"  
(Le train le plus rapide du Canada)

Quitte Montréal à 9 a.m., tous les jours pour Toronto et l'Ouest.

### QUATRE TRAINS EXPRESS PAR JOUR

Entre Montréal et Toronto

9.00 a.m., 9.45 a.m., 7.30 p.m., 10.30 p.m. Service d'élegant wagons buffet, salon et bibliothèque sur les trains du jour, et nouveaux wagons-lits Pullman sur trains de nuit.

Le train de 9.00 a.m. entre Montréal et Toronto est le train du Canada.

### EXCURSIONS DE COLONS

Billets aller et retour, à des prix très réduits, pour l'ouest du Canada VIA CHICAGO, en vente les 30 mai; 13, 27 juin; 11, 25 juillet; 8, 22 août; 5, 19 septembre.

BUREAU DES BILLETS EN VILLE  
128 rue St-Jacques. Tel. Main 6905 ou gare Bonaventure.

En Chine, au ministère de la Marine, on élabore un programme relatif à la construction de la flotte qui s'étendrait sur sept années. D'après ce programme la Chine posséderait, à l'expiration de ce délai, huit cuirassés, vingt croiseurs, dix autres bâtiments, cinquante torpilleurs et quatre arsenaux pour marins.

## Electricité--Electricité

ACHILE DAVID

ENTREPRENEUR--ELECTRICIEN

250 Saint-Paul

Tel. Bell Main 629 — Résidence : Est 2782

## Une semence à faire

### LETRE PASTORALE DES PERES DU PREMIER CONCILE PLBNIBR DE QUEBEC

Nous n'avons pas à démontrer l'importance de ce document. Il suffit de savoir que c'est tout l'Episcopat du Canada qui en est l'auteur pour lui reconnaître un caractère de haute sagesse. Et il traite de questions si vitales que nous avons cru devoir en faire une grande diffusion, afin que le peuple puisse, au foyer, le lire au besoin et en pénétrer parfaitement.

Nous avons donc fait un tirage considérable de cette lettre pastorale de Nos Seigneurs les Evêques (format grand in-12, sur bon papier, avec une jolie couverture), que nous offrons en vente aux prix suivants

\$80. pour 1000 exemplaires (franco)			
45. « 500 « «			
10. « 100 « «			
6. « 50 « «			
3.50 « 25 « «			
0.20 « 1 « «			

Nous engageons fortement messieurs les curés à répandre cette œuvre à profusion autour d'eux. Elle sera une prédication continue qui ne manquera pas de porter les fruits les plus abondants dans leurs paroisses.

Les commandes doivent être adressées à la *Croix*, 309 rue Saint-Paul Montréal.

## VINS DE MESSE

Marque : "VATICAN" Marque : "SANCTUAIRE"

Ces vins se recommandent par leur qualité et les soins apportés à leur fabrication. Certificates d'authenticité approuvés par Sa Grandeur Mgr l'Archevêque de Montréal.

### Prix et Echantillons sur demande

#### DEPOSITAIRES :

Arthur Drolet, St-Sauveur, Québec. — G. et Ed. Couture, Lévis. — Bellefleur et Giroux, Trois-Rivières. — L. H. Major et J. Soubière, Limité, rue Suisse, Ottawa. — L. T. Trempe, Sorrel, P. Q. — D. Bélanger & Co, Ville-Marie, P. Q. — Laporte, Martin & Co, Lda, Montréal.

La "Croix", 309 rue Saint-Paul

POUR L'IMPRESSION DE Livres

Brochures

Revue

Annuaire

Catalogues

Venez à

LA "CROIX"

309 rue Saint-Paul, Montréal

Typographie artistique

Prix très modérés

L'ASSORTIMENT DE FOURRURES LE PLUS COMPLET DU CANADA  
**Chas. Desjardins & Cie**  
130 rue Saint-Denis  
Montréal

PRIX MODERES.

ELEGANCE ET QUALITE

FOURRURES REPAREES A NEUF.  
MANTEAUX, etc, FAITS SUR COMMANDE.

## R&O CHARMANTS VOYAGES SUR L'EAU

LIGNE MONTRÉAL-QUÉBEC. — À partir de nos jets, les voyageurs partent les jours exceptés les dimanches, à 7.00 p. m.  
LIGNE DE MONTRÉAL-TORONTO-HAMILTON. — Les vapeurs partent de Québec, le mardi et le samedi à 8 a.m.  
LIGNE DE MONTRÉAL-TORONTO-HAMILTON. — Le vapeur "Belleville" part le vendredi, à 7 p. m., s'arrêtant aux Mille Lacs et à la Baie de Quinte.  
LIGNE DE MONTRÉAL-SOCHESTER-TORONTO. — À partir de nos jets les vapeurs partent tous les jours, excepté le dimanche, à 12.30 p. m.

BUREAU DES BILLETS EN VILLE, 6-11 GARE VICTORIA

## Curieux procès-verbal à Mgr l'archevêque de Bourges

Le samedi, 9 septembre, se célébrait à Bellevoisin (Indre), le pèlerinage de Notre-Dame de Miséricorde.

A l'issue de la grande procession du soir, qui se déroula dans les allées de l'Ermitage, propriété de Mme la comtesse de La Rochefoucauld, Mgr Dubois, archevêque de Bourges, traversait la rue pour regagner sa demeure distante de 50 pas. Il était en habit de chœur, ainsi que son vicaire général, M. Delabar, et de nombreuses personnes se pressaient pour baiser l'anneau épiscopal.

Tout à coup, fendant la foule, surgit le brigadier de la gendarmerie d'Emeillé, suivi de ses quatre gendarmes. Il aborde l'archevêque et lui déclare qu'il est en contravention et qu'il commet le délit de procession.

— Nous ne sommes pas en procession, dit Monseigneur, nous venons de la faire, elle est finie, et je rentre chez moi.

— Mais cette croix, ces vêtements d'église et cette foule ? riposte le brigadier.

— Ce n'est pas une croix, c'est une crosse. J'ai l'habit de chœur, mais non point les vêtements liturgiques, l'étole et la chape, que je portais tout à l'heure en procession.

— J'ai vu plus haut une bannière, ajoute le brigadier.

— Sans doute, et il y en a bien d'autres, mais sans ordre, vous le voyez bien.

Ne faut-il pas que chaque paroisse rapporte sa bannière ?

— Pour moi, vous faites une procession, vous êtes en contravention. D'ailleurs, j'ai des ordres. Vos noms, prénoms et profession.

— Louis-Ernest Dubois, archevêque de Bourges, pour vous servir. Des acclamations retentissent : « Vive Monseigneur » !

Une dame belge interpelle vivement le brigadier :

— Vous entendez drôlement l'exercice de la liberté en France. En Belgique, vous n'auriez pas eu cette audace et cette inconvenance. C'est honteux, ce que vous faites là, Monsieur !

— Ça me regarde, dit le brigadier j'ai ma consigne.

En quelques pas, Monseigneur gagne la demeure de l'Ermitage, mise gracieusement à sa disposition par Mme la comtesse de La Rochefoucauld. En termes vibrants, Monseigneur revendique pour les catholiques la liberté : « Nous ne sommes pas des parias, nous sommes Français, nous voulons la liberté accordée à tous les Français. Si on nous la refuse, nous la prendrons !

« Au surplus, nous ne sommes pas sortis de la légalité ».

« Vive la liberté ! », clame la foule, qui s'incline sous la bénédiction du vaillant archevêque, tout rayonnant d'avoir eu cette occasion de revendiquer hautement et publiquement les droits de la religion à la liberté.

On remarquera que toute la journée des prêtres en habits de chœur, isolés ou par groupes, ont défilé dans la rue, du presbytère à la chapelle de Notre-Dame de Miséricorde, passant à côté des gendarmes et les saluant parfois, sans que ceux-ci aient fait la moindre observation. Bien mieux, un des gendarmes dit à un prêtre le matin : « Oh ! nous n'avons rien à faire ici, ce ne sont que de braves gens ».

Et voilà qu'à la fin du jour, quand les offices sont terminés, toute la brigade se précipite sur les premiers prêtres qui sortent de l'enclos en surplus. « J'ai des ordres, dit le brigadier maladroit à Mgr Dubois ».

Ces paroles révèlent tristement l'état d'âme des gouvernants français.

Ce n'est pas l'Allemagne qui les préoccupe, c'est le cléricalisme. A quel degré d'idiotie tombent ceux que hante la haine de la religion !

### Le tablier des F. M. :

L'Acacia, organe de la franc-maçonnerie, rappelle l'importance de la circulaire du Conseil de l'ordre concernant l'usage des « tabliers ». « Les « tabliers » constituent les seuls véritables insignes des trois grades symboliques de la maçonnerie universelle. Ils ont un caractère international.

« Comme le rappelle la circulaire du Conseil de l'Ordre, le « Tablier est l'habillement » du Maître ; le « Cordon » n'est que son « décor ». C'est pour cela que nos traditions rituelles prescrivent au Vén. avant l'ouverture des travaux, d'inviter le G. Expert à s'assurer que les maçons présents sont « habillés et décorés », c'est-à-dire qu'ils portent leurs « Tabliers » et leurs « Cordons ».

« Le « Cordon » n'est, on le sait, qu'un vestige du « Baudrier Porte-Glaive » dont, avant la Révolution française, tous les maçons faisaient usage comme symbole d'égalité.

« Quant aux « Tabliers », ils demeurent les seuls vrais insignes de ces trois grades dans tous nos travaux rituels. Tablier de peau à bavette relevée pour l'apprentissage ; Tablier de peau à bavette rabattue pour le compagnonage ; Tablier de soie brodé et bordé de bleu pour la maîtrise.

« Toute la philosophie de l'éducation scientifique moderne se retrouve dans l'admirable symbolisme des trois « Tabliers » qui se prête aux plus instructifs et aux plus féconds développements. »

Ce symbolisme des « tabliers » qui se prête aux plus féconds développements ressemble au chapeau du prestidigitateur d'où l'on fait sortir tout ce que l'on veut.

## On persécute toujours Israël !

FRANCMaçONS ET JUIFS

Le cabinet français du F. R. Renoult compte trois juifs : le chef de cabinet, M. Levy-Ullman ; le juif-adjoint, M. Maurice Vel-Durand, et le sous-chef M. Armand Mossé.

« Nous pourrions en désigner trois ou quatre autres dans le personnel des nouveaux ministres, dit la Gazette de France. »

Le Sous-Secrétaire d'Etat, le F. René Besnard, est marié à une juive égyptienne, dont le père, répondant au nom de Brisach, est avocat au barreau d'Alexandrie.

La Gazette de France ajoute : « L'invasion juive bat son plein. « Il n'y aura bientôt plus, sous cette République, une place pour un Français. »

« Démonstration nouvelle de l'excellence de l'ordre adopté et conseillé par nous pour le règlement de la question juive : il faut commencer par s'en prendre aux juifs d'Etat, les chasser de l'Etat, mettre la nation juive hors de l'Etat français. »

La France anti-maç.

Un congrès international contre l'alcoolisme

Il s'est tenu, la semaine dernière, à Scheveningue, en Hollande.

Quinze Etats y ont envoyé des délégués : les Etats-Unis, l'Angleterre, l'Autriche-Hongrie, l'Allemagne, la France, la Belgique, le Danemark, la Grèce, la Norvège, le Portugal, la Roumanie, la Serbie, la Suisse, la Suède, et l'Uruguay ; le Saint-Siège a délégué Mgr Collier, évêque de Harlem ; le Synode de l'église réformée des Pays-Bas s'est fait représenter par son secrétaire, M. Knottenbelt.

En ouvrant le Congrès, le ministre Heemskerck a rappelé qu'en 1893,

c'était son père qui avait présidé à l'installation du Congrès ; à cette époque le représentant de la Hollande avait dû constater que la consommation moyenne d'alcool était de 9 litres par tête ; aujourd'hui, ce chiffre est tombé à 5 litres 5, ce qui, sans doute, n'est pas l'idéal, mais est pourtant une preuve que les efforts des différentes sociétés n'ont pas été inutiles. Le nombre des adhérents à la lutte contre l'alcoolisme s'est augmenté d'un millier. Le ministre espère que l'influence du Congrès se fera sentir en Hollande comme en dehors.

### Graves désordres socialistes à Vienne

Dans la matinée du 17 septembre, a eu lieu devant l'Hôtel de Ville une manifestation socialiste-démocratique contre la cherté de la vie et l'interdiction de l'importation des viandes, à laquelle ont pris part 40,000 personnes environ. Les réunions se sont passées dans le calme. A la clôture des dernières, toutefois, il s'est produit de graves désordres. Devant l'Hôtel de Ville, les manifestants se mirent à crier et à briser de nombreuses vitres des fenêtres de l'Hôtel de Ville et des édifices privés. On dut faire appel à la cavalerie et à l'infanterie qui réussirent finalement à repousser la foule dans les différents quartiers. Sur la place Schmerling, aussi, les manifestants brisèrent un grand nombre de vitres à la préfecture. Ce ne fut qu'après l'arrivée des renforts de cavalerie et d'infanterie que le calme put être rétabli. Il y a des blessés aussi bien du côté de la police que de celui des manifestants. Des groupes en, se retirant, causèrent également de violents désordres dans les districts, notamment à Ottakring

## Un plan révolutionnaire A BARCELONE

Le ministère de l'intérieur, en Espagne, communique à la presse une note disant notamment que le gouvernement a reçu ces jours derniers de Barcelone des nouvelles concernant un plan révolutionnaire dont l'exécution est confiée à un comité formé par des anarchistes et des syndicalistes espagnols et étrangers de connivence plus ou moins étroite avec une partie d'autres groupes politiques.

L'existence de ce comité demeure pleinement prouvée par l'ordre donné, pour alarmer la population, de déposer un projectile d'artillerie sur la voie ferrée, chose qui avait été annoncée comme le commencement de l'exécution du plan.

Le comité, après avoir décidé la grève générale violente, prépara la soustraction de la dynamite dans divers dépôts, la destruction des fils télégraphiques et téléphoniques et celle des voies ferrées, décréta également la cessation du travail dans toutes les imprimeries et voulut empêcher, par la violence, le tirage des journaux. Il terrorisa, à cet effet, les typographes, les rédacteurs et les propriétaires des journaux.

C'est ainsi que plusieurs groupes, sortant d'une réunion, se séparèrent dans différentes directions, feignant de rentrer à leurs domiciles afin de dépister la police, mais bientôt ils se réunirent de nouveau par des chemins détournés à un endroit désigné et se dirigèrent vers les rédactions des journaux. Un des groupes, composé de dix-sept individus envahit la rédaction du *Noticiero Universal*, bouscula les deux agents placés à la porte et intima aux rédacteurs et typographes de cesser le travail après avoir pris le soin de couper les communications téléphoniques.

Cependant, la police survint et arrêta la plupart de ces individus qui étaient porteurs de revolvers, d'armes blanches et de matraques. D'autres groupes agirent de même dans d'autres journaux, mais l'interven-

tion de la police et l'offre du gouverneur de faire protéger le travail des typographes et des rédacteurs par la police et les soldats firent avorter les tentatives. Aussi le journal radical *Progresso* fut le seul à ne pas paraître ce jour-là :

Dans un groupe se trouvaient des journalistes. La note ajoute que les meneurs du comité révolutionnaire ont été arrêtés, à l'exception de trois dont l'arrestation ne saurait tarder et termine en disant que les révolutionnaires ne cherchent pas, dans la grève générale, un moyen de protester en faveur des ouvriers, mais tendent uniquement à propager les désordres et les conflits.

## La question des races en Afrique australe

Il existe, dans les colonies anglaises de l'Afrique australe, une double question de races : il y a le conflit, qui se manifeste principalement sur le terrain des langues, entre anglais et Boers ; il y a celui, plus intense, entre blancs et hommes de couleur ou asiatiques. C'est de ce dernier que nous voulons parler et qui agite fortement les esprits en ce moment.

Les Asiatiques, indiens pour la plupart, sont au nombre d'environ 100,000 au Natal ; de 10,000 dans la colonie du cap, de 7,000 à 8,000 au Transvaal. On ne connaît pas leur force numérique en ce qui concerne l'ancien Etat libre d'Orange.

La concurrence de la main d'œuvre asiatique ne plaît nullement à la race blanche. Des mesures sévères, humiliantes mêmes, ont été prises par les gouvernements intéressés, à l'effet de restreindre autant que possible l'immigration de ces « non-désirables », ou tout au moins de la confiner dans les limites du Natal, où, comme on vient de le voir, les Indiens sont les plus nombreux. Ainsi on obligeait ces derniers à se faire inscrire à leur arrivée sur le territoire, et à faire prendre, afin de permettre l'identification, l'empreinte de leurs pouces. Cette mesure souleva de véhémentes protestations et donna même lieu à un mouvement assez prononcé de résistance passive.

Cet état de chose était vu de mauvais œil par le gouvernement de la métropole. Un projet de loi a été déposé récemment au parlement de l'union-sud-africaine, destiné dans l'esprit de son auteur, de restreindre l'immigration des Asiatiques, tout en faisant droit à leurs principaux griefs, de façon à mettre fin à la résistance passive et aux doléances du gouvernement anglais. Désormais le gouvernement pourrait exclure de l'Union ceux qui seraient incapables d'écrire d'une façon satisfaisante, sous la dictée d'un fonctionnaire du service de l'immigration, cinquante mots au moins, dans la langue choisie par le fonctionnaire en question. Cette clause est empruntée à la législation australienne. Il est à noter que cet examen ne serait pas imposé à tout immigrant, le fonctionnaire compétent pouvant l'exiger de qui il veut et quand il le veut. C'est un moyen, pour les autorités, de se débarrasser des Asiatiques qui lui déplaisent. Le projet de loi prescrit aussi certaines mesures, destinées à interdire le passage des Asiatiques du Natal dans une autre province de la confédération. Voilà où en sont les choses.

L'hostilité des Blancs à l'égard des Asiatiques se manifeste également au barreau, où tout est mis en œuvre pour leur interdire l'accès de la profession d'avocat plaçant. Seul le barreau du Cap est opposé à cet esprit d'exclusivisme à l'égard des gens de couleur.

Le prieur bénédictin de Muenster, dans la Saskatchewan, a été érigé en abbaye, et le Rév. Père Bruno Doerfler en est le premier abbé.

## Les protestants d'Allemagne surexcités

Depuis le 24 juin dernier, jour où le pasteur Jatho fut exclu de l'église officielle prussienne comme n'étant plus d'accord avec elle et développant dans ses sermons des doctrines non orthodoxes, l'opinion publique n'a cessé, en Allemagne, de s'occuper de l'affaire Jatho, qui chaque jour a pris une plus grande ampleur.

Il y avait dans le luthéranisme allemand une crise latente ; étant église officielle, il lui fallait une doctrine, et il n'avait aucune autorité pour l'imposer, reposant sur le principe du libre-examen. De nombreux incidents avaient mis la plaie à vif. Mais le silence s'était fait ; tandis que l'agitation causée par le cas Jatho ne veut pas finir.

Sans cesse, de nouveaux conflits viennent l'alimenter. Nous avons raconté l'incident qui s'était produit dans une église de Charlottenburg où les soldats vont assister à l'office ; le pasteur Kraatz ayant prononcé un sermon où il prenait la défense de Jatho, les officiers qui commandaient le détachement firent sortir leurs hommes. On demanda aujourd'hui qu'ils soient poursuivis comme ayant troublé le service. D'où naturellement des polémiques ardentes.

Autre incident plus amusant : un aumônier militaire de la deuxième division de la Garde, le pasteur Vollmer, a publié récemment deux sermons où il faisait l'apologie de Jatho. L'autorité religieuse dont il dépend le fit appeler et le menaça de le destituer ; le pasteur Vollmer, qui avait eu l'esprit surexcité par les discussions passionnées qu'a provoquées dans les milieux protestants allemands cette « affaire », ne put résister à ce nouveau choc. En rentrant chez lui, il se mit à son balcon et amena la foule en prononçant un discours insensé sur Jatho. Il fallut l'interner dans un asile de fous où il restera sans doute toute sa vie.

Ainsi, la boule de neige fait son chemin, grossissant sans cesse. Et l'idée de la séparation de l'église protestante et de l'état fait de grands progrès en Allemagne. Non, l'affaire Jatho n'est pas finie.

### Amendements à la loi de Séparation au Portugal

On manne de Lisbonne au *Times*, de Londres, à la date du 13 septembre :

« La session parlementaire est ajournée au 15 novembre, ce qui permettra au cabinet de reviser avec soin les nombreux décrets du gouvernement provisoire, et d'y introduire tous les amendements jugés nécessaires. »

« L'intention du gouvernement est de modifier considérablement le décret relatif à la séparation de l'Eglise et de l'Etat ; par exemple on supprimera l'autorisation accordée aux prêtres catholiques de se marier, avec garantie d'une pension pour leurs veuves et enfants. Cette permission est considérée comme en contradiction avec la morale catholique. On permettra aux prêtres de porter le costume ecclésiastique dans les rues ; un grand nombre des mesures les plus draconiennes du décret seront supprimées. La loi ainsi amendée sera soumise au Parlement. »

« Le gouvernement provisoire, avant d'abandonner les pouvoirs, a réglé la question des Eglises étrangères au Portugal. Une clause spéciale a dû être introduite en faveur des religieuses et religieuses dominicaines d'origine anglaise établies à Lisbonne. Ils ont la faculté de rester. Cela est en contradiction directe avec la loi de séparation et cette concession a causé un vif débat au Parlement. Le gouvernement provisoire a plaidé que la concession a dû être faite parce que la Grande-Bretagne est l'alliée du Portugal. »

Entre autres importantes matières le gouvernement a hâte de régler la vieille dispute avec l'Allemagne au sujet de la délimitation de l'Angola méridional ; le territoire en litige est d'environ 8 kilomètres de large sur 400 de long.

## La Conférence des Gouverneurs d'Etat

Une Conférence des gouverneurs des Etats de l'Union américaine vient de siéger à Spring-Lake (New Jersey). Elle a protesté énergiquement contre les empiètements du pouvoir fédéral sur les droits autonomes des Etats. A la presque unanimité des voix, elle a nommé une Commission chargée d'intervenir auprès de la Cour suprême des Etats-Unis dans le procès en appel contre l'arrêt d'une Cour fédérale qui a annulé les décisions de la Commission des Chemins de fer du Minnesota, comme contraires aux règlements de la Commission du commerce entre Etats.

Ce cas est un de ceux que les gouverneurs invoquent pour accuser les Cours fédérales inférieures de prétendre établir une tyrannie judiciaire aussi détestable que celle d'un autocrate.

Cette manifestation des gouvernements indique que la revendication des droits autonomes des Etats contre les tendances centralisatrices de l'Union qui se sont accusées sous la présidence de M. Roosevelt, pourrait être une des questions sur lesquelles se fera la campagne présidentielle de 1912.

## Notes diverses

Le comité catholique du Conseil de l'instruction publique à siégé le 27 du courant à Québec.

A Lévis, M. Boutin-Bourassa, député fédéral, a obtenu 791 voix de majorité et M. Lacture Roy, député provincial, 793. Les électeurs de Lévis ne paraissent pas avoir fait de distinction entre l'administration de Québec et celle d'Ottawa. C'est ce qu'on appelle voter un peu à l'aveugle.

Ontario fera ses élections provinciales dans cinq ou six semaines.

Les élections provinciales de la Saskatchewan auront lieu le 8 novembre prochain.

La majorité de M. Gauthier dans Saint-Hyacinthe est de 140 voix. Cette élection serait contestée.

## PENSEES

La maçonnerie est l'église de la Révolution.

FÉLIX PYAT.

Que votre paix ne dépende point des discours des hommes ; car qu'ils jugent de vous bien ou mal, vous n'en demeurez pas moins ce que vous êtes. Où est la véritable paix et la gloire véritable ? N'est-ce pas en moi (Jésus) ?

Celui qui ne désire point de plaire aux hommes et qui ne craint point de leur déplaire, jouira d'une grande paix.

THOMAS A KEMPIS, (Imitation, Livre III, ch.28.)

Politicien. Vilain mot inventé pour désigner un plus vilain métier encore ; refuge des incapables, des intrigants, des déclassés des hautes et basses classes de la société ; véritables parasites sociaux ; les politiciens sont les poux du corps politique.

Joseph TURQUAN, (Historia.)